



Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 056-200026243-20260211-2026_02_02-DE

DEPARTEMENT

PROCES VERBAL

SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Date de la convocation

04/12/2025

Date d'affichage

04/12/2025

Nombres de membres

En exercice : 46

Présents : 25

Votants :

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 10 Décembre à 20 heures 00,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Lénivel de Taupont, sous la présidence de Monsieur Fabrice CARO, Président du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

Présents :

M. BRIEND André, M. CARAFRAY Jean-Paul, M. CARDIN Samuel, M. CARO Fabrice, M. CHAUDAGNE Michel, M. CHOQUET Jean Michel, M. COUE Arnaud, M. DANILO Christophe, M. FEUTELAIS Pierrick, M. JEGOUSSE Marcel, M. JOUANNO Jean Luc, Mme JOUBIOUX Christiane, M. LAMEUL Patrice, M. LE BORGNE Yannick, M. MARCHAND Jacques Yves, M. MARTIN Christophe, M. MILLET Olivier, M. NOGET Philippe, M. PAUMIER Bertrand, M. POIRIER Christophe, M. ROBERT Joseph, M. ROUAULT Stéphane, M. SENTIER Jean Charles, M. TRIBALLIER Joël,

Absents :

M. BRAUD Maurice, M. COUEDIC Jérôme, Mme DERUYTER Isabelle, M. GUERNEVE Michel, M. GUILLAUME Jean Luc, M. JOSSE Jean Yves, M. LEVREL Denis, M. LOHEZIC Mikaël, M. YHUEL Yann

Absents excusés :

M. BEUNEL Yoann, M. DANO Christophe, M. FERRIERES Eric, M. GAUTIER Corentin, M. JARNO Pierre Jean, M. LE BOTERFF Pierrick, M. LECUYER Bernard, Mme ROLLIN Gaëlle

Absents excusés ayant donné procuration :

M. DE CHABANNES Alain à Pierrick FEUTELAIS, M. LE LAYO Benoît à M. LAMEUL Patrice, M. LOUIS Alain à M. TRIBALLIER Joël, Mme MOTEL Michèle à M. CHAUDAGNE Michel, Mme STEVANT Béatrice à M. Jean Charles SENTIER

Monsieur Fabrice CARO présente les Membres en nommant les absents et les procurations.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Annexe : sans objet

La présente délibération a pour objet de désigner la ou le secrétaire de séance de la réunion du Comité Syndical du mercredi 10 décembre 2025.

Rapport de Monsieur Fabrice CARO, Président

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit nommer au début de chaque séance un ou plusieurs de ses Membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner : Monsieur Jean Charles SENTIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2121-15
VU l'arrêté inter-préfectoral du 11 janvier 2019 relatif à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et en particulier l'article 7 concernant les prestations de service
VU la délibération n°2023-04/04 adoptant le règlement intérieur du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **Votants** : 29
- **Pour** : 29
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 29
- **Majorité absolue** : 15

➤ Compte tenu de ces éléments

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de procéder à un vote à main levée
- **DESIGNE** Monsieur Jean Charles SENTIER en qualité de secrétaire de séance

2) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du mercredi 4 juin 2025

Annexe : Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du mercredi 4 juin 2025

La présente délibération a pour objet d'approuver le Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du mercredi 4 juin 2025.

Rapport de Monsieur Fabrice CARO, Président

Le Procès-Verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust. Il est soumis à l'approbation des Elus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2121-15

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022

VU l'arrêté inter-préfectoral du 11 janvier 2019 relatif à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et en particulier l'article 7 concernant les prestations de service

VU la délibération n°2023-04/04 adoptant le règlement intérieur du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **Votants** : 29
- **Pour** : 28
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 1
- **Suffrages exprimés** : 28
- **Majorité absolue** : 14

➤ Compte tenu de ces éléments

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du mercredi 4 juin 2025

3) Accord de Territoire 2025-2030 du Grand Bassin de l'Oust **Programmation 2026**

Annexe : Présentation synthétique du programme 2026 de l'Accord de Territoire 2025-2030 du Grand Bassin de l'Oust

La présente délibération a pour objet l'approbation de la programmation 2026 de l'Accord de Territoire 2025-2030 du Grand Bassin de l'Oust.

Rapport de Monsieur Fabrice CARO, Président

Les actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques menées par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust sur son territoire s'inscrivent dans un contrat partenarial avec différents financeurs (l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, les départements du Morbihan, d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor, Eau du Morbihan, le SMG35 et les Syndicats d'eau de la Vieille Lande et de l'Yvet) tout en associant des partenaires opérationnels (Chambre d'agriculture de Bretagne, Groupements d'agriculteurs, Fédération de Pêche, Communes...)

En novembre 2024, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a validé la programmation de son Accord de Territoire pour la période 2025-2030, en définissant une stratégie territoriale sur cette période ainsi que qu'une feuille de route pour la période 2025-2027.

L'année 2026 est la deuxième année de programmation de l'Accord de Territoire. Le bilan 2025 et la programmation 2026 ont été présentés lors du Comité de Pilotage qui s'est tenu le 18 novembre 2025 à la Salle des Fêtes de Ploërmel.

Le programme d'actions du Grand bassin de l'Oust comprend :

- Des actions agricoles :
 - o Animation et coordination du volet agricole
 - o Actions sur les bassins et les aires d'alimentation de captages (sensibilisation désherbage mécanique...)
 - o Actions collectives agricoles (groupe d'échanges, MAEC, démonstrations...)
- Des actions territoriales :
 - o Plan de gestion différenciée, charte d'entretien des espaces communaux, formations des agents communaux, journées d'information et sensibilisation, forum...
 - o Actions d'éducation à l'environnement (formation des enseignants, aire terrestre éducative, plantation avec les écoles...)
 - o Actions de sensibilisation des usagers, riverains et du Grand Public...
- Des actions milieux aquatiques :
 - o Études et travaux de restauration des cours d'eau et zones humides
 - o Rétablissement de la continuité écologique
 - o Répartition des postes techniciens rivière

BV	Etude	Suivi travaux	Total
Aff		2	2
Claie		1	1
Oust aval		2.6	2.6
Oust moyen	0.3	0.7	1
Yvel	0.9		0.9
Total	1.2	6.3	7.5

- L'animation générale :

- Système d'information géographique, gestion des bases de données
- Suivi de la qualité de l'eau
- Communication générale
- Direction
- Coordination du contrat
- Secrétariat

Un plan de financement prévisionnel de ce programme d'actions a été établi en concertation avec les différents financeurs et partenaires techniques que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, les départements du Morbihan, d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor, Eau du Morbihan, le SMG35 et les Syndicats d'eau de la Vieille Lande et de l'Yvet.

Le Comité de Pilotage du 18 novembre 2025 a permis de valider cette programmation.

Programme d'actions du SMGBO pour l'année 2026 :

ACTIONS	BUDGET PREVISIONNEL
Agricoles	198 973 €
Milieux aquatiques	2 050 400 €
Actions territoriales	145 825 €
Animation générale	509 720 €
TOTAL	2 904 918 €
Reste à charge SMGBO	648 323 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté inter-préfectoral du 11 janvier 2019 relatif à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

VU le Comité de Pilotage du 21 novembre 2024 validant l'Accord de Territoire 2025-2030 du Grand Bassin de l'Oust

VU la délibération n°2024-12/03 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust approuvant l'Accord de Territoire 2025-2030 du Grand Bassin de l'Oust et de sa feuille de route pour la période 2025-2027

VU le Comité de Pilotage du 18 novembre 2025 concernant la programmation 2026 de l'Accord de Territoire du Grand Bassin de l'Oust

CONSIDERANT que l'Accord de Territoire 2025-2030 du Grand Bassin de l'Oust définit le cadre d'action partenarial du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (enjeux, stratégie, maîtrises d'ouvrages associées, gouvernance, programme d'actions, moyens RH, budget)

Madame Christiane JOUBIOUX demande s'il y a des prélèvements d'eau sur le captage de la Herbinaye.

Monsieur Fabrice CARO indique que ce captage est un captage secours.

Monsieur Yannick LE BORGNE précise que les prélèvements réalisés sur le captage de la Herbinaye viennent en complément de ceux du captage du Lac au Duc en période de forte demande en eau potable en période de sécheresse.

Après la présentation de la programmation 2026, Monsieur Fabrice CARO précise que, concernant le Volet « Milieux Aquatiques », le taux de réalisation est élevé pour la mise en œuvre de la feuille de route 2025. Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust souhaite maintenir son ambition pour 2026 sur ce volet d'actions.

Monsieur Fabrice CARO informe les Membres du Comité Syndical des incertitudes de financement sur les actions territoriales pour 2026. Il indique la nécessité de maintenir des actions en direction des décideurs publics, des techniciens communaux et du Grand Public.

Madame Christiane JOUBIOUX pose la question sur les raisons de la baisse de la fréquence des prélèvements
« Suivi Qualité d'Eau » : est-ce lié au retour au bon état des masses d'eau ?

Monsieur Fabrice CARO donne la parole à Monsieur Laurent GRENEUX qui répond qu'il s'agit avant tout d'une conséquence de la réduction des budgets de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et une demande de prioriser les actions sur les masses d'eau prioritaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **Votants** : 29
- **Pour** : 29
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 29
- **Majorité absolue** : 15

➤ Compte tenu de ces éléments

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la programme 2026 de l'Accord de Territoire 2025-2030 du Grand Bassin de l'Oust
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes les demandes de financement concernant le programme 2026 de l'Accord de Territoire 2025-2030 auprès des différents partenaires financiers
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération et signer tout document s'y afférant

4) CTMA OUST AVAL Arches et Guidecourt – Programme d'actions

Annexe : sans objet

La présente délibération a pour objet de valider la programmation pluriannuelle des actions de restauration des milieux humides et aquatiques sur les Bassins Versants des Arches et de Guidecourt sur la période 2026-2031.

Rapport de Monsieur Jean-Charles SENTIER, Vice-président

En 2023, le Syndicat Mixte du Grand bassin de l'Oust a décidé d'engager une étude préalable à la définition d'un programme de restauration des milieux aquatiques et humides sur les Bassins Versants des Arches et de Guidecourt, afin de respecter l'objectif d'atteinte du bon état écologique fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE 2000) sur ce territoire en 2027. Actuellement, les masses d'eau des Arches et de Guidecourt sont respectivement en état moyen et en état médiocre.

L'étude s'est déroulée en 4 étapes : état des lieux/diagnostic (étape 1), enjeux/objectifs/stratégie (étape 2), schéma directeur/programme d'actions (étape 3). La dernière étape concerne la phase d'instruction réglementaire, prévue début 2026. La mise en œuvre des travaux est prévue à partir de 2026. Les 3 premières étapes de l'étude ont toutes été présentées en Comités Techniques puis validées en Comité de Pilotage. Le dernier Comité de Pilotage de validation du programme d'actions faisant l'objet de cette délibération s'est tenu le 29 avril 2025 à Ruffiac.

Ce programme d'actions se compose de projets de renaturation et restauration de cours d'eau et zones humides ambitieux, répartis sur 6 ans, visant la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux et ainsi répondre aux enjeux identifiés sur la masse d'eau : quantité et qualité de la ressource en eau, biodiversité et sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Travaux cours d'eau et zones humides du programme :

Ce programme est réparti sur 6 années :

Masse d'eau des Arches :

	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total	
	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)
Preparation	6	7 200 €	3	3 600 €	4	4 800 €	1	1 200 €	7	8 400 €	5	6 000 €	26	31 200 €
Diagnostic "flash" de la biodiversité préalable aux travaux	6	7 200 €	3	3 600 €	4	4 800 €	1	1 200 €	7	8 400 €	5	6 000 €	26	31 200 €
Travaux sur lit mineur	2954	176 410 €	1951	168 330 €	1927	160 260 €	830	105 600 €	2808	204 630 €	3294	196 200 €	13764	1 011 430 €
Restauration de rang 0	1250	48 540 €	760	29 610 €	683	33 680 €			798	33 630 €	1594	68 140 €	5085	213 600 €
Rehaussement du lit : Rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	1391	101 970 €							694	51 760 €	487	34 690 €	2572	188 420 €
Rehaussement du lit : Rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche					125	10 000 €							125	10 000 €
Renaturation : Création de méandre											278	16 680 €	278	16 680 €
Renaturation : Réactivation	313	25 900 €	1191	138 720 €	1119	116 580 €	830	105 600 €	1316	119 240 €	935	76 690 €	5704	582 730 €
Travaux sur de petits ouvrages de franchissement	7	48 000 €	4	53 000 €	4	43 000 €	3	45 000 €	1	8 000 €	3	24 000 €	19	221 000 €
Ajout d'un ouvrage	2	33 000 €	3	45 000 €	4	43 000 €	3	45 000 €	1	8 000 €	2	16 000 €	14	165 000 €
Micro-seuils successifs	4	10 000 €	1	8 000 €	4	0 €			3	0 €	3	8 000 €	15	26 000 €
Remplacement par ouvrage autre que pont cadre	1	5 000 €											1	5 000 €
Travaux sur ouvrages hydrauliques			1	23 180 €	1	30 000 €	1	33 180 €	1	53 180 €	2	53 180 €	6	192 720 €
Suppression de vannage					1	30 000 €							1	30 000 €
Suppression d'un étang sur cours			1	23 180 €			1	33 180 €	1	53 180 €	2	53 180 €	5	162 720 €
Travaux de plantation de berge	298	3 278 €	1127	12 397 €	874	9 614 €	543	5 973 €	917	10 087 €	2075	22 825 €	5834	64 174 €
Travaux de plantation de berge	298	3 278 €	1127	12 397 €	874	9 614 €	543	5 973 €	917	10 087 €	2075	22 825 €	5834	64 174 €
Travaux sur berge	927	3 708 €	1837	7 348 €	911	3 644 €	1051	4 204 €	478	1 912 €			5204	20 816 €
Travaux sur berge : Installation de clôture	927	3 708 €	1837	7 348 €	911	3 644 €	1051	4 204 €	478	1 912 €			5204	20 816 €
Action sur le lit majeur - Zone humide	0,76	17 360 €			2,89	37 760 €	2,52	25 200 €	2,59	43 120 €			8,75	123 440 €
Mise en défens	0,76	17 360 €			2,89	37 760 €	2,52	25 200 €	2,59	43 120 €			8,75	123 440 €
Effacement de plan d'eau					0,21	20 000 €							0,21	20 000 €
Aménagement de bassin versant - RHA	8	40 000 €	5	25 000 €	4	20 000 €	2	10 000 €	2	10 000 €	5	25 000 €	26	130 000 €
Intervention sur drain souterrain	6	30 000 €	1	5 000 €	4	20 000 €			2	10 000 €	4	20 000 €	17	85 000 €
Intervention sur rigole et fossé	2	10 000 €	4	20 000 €			2	10 000 €			1	5 000 €	9	45 000 €
Travaux	4 201	295 956 €	4 928	292 855 €	3 728	309 078 €	2 434	230 357 €	4 217	339 329 €	5 384	327 205 €	24 888	1 794 780 €

Le montant, pour l'ensemble des travaux relatifs aux cours d'eau et zones humides du bassin des Arches, est estimé à **1 794 780 € TTC**

Masse d'eau du Guidecourt :

	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total	
	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)	Unité	Cout (TTC)
Preparation	4	4 800 €	4	4 800 €	3	3 600 €	3	3 600 €	4	4 800 €	3	3 600 €	21	25 200 €
Diagnostic "flash" de la biodiversité préalable aux travaux	4	4 800 €	4	4 800 €	3	3 600 €	3	3 600 €	4	4 800 €	3	3 600 €	21	25 200 €
Travaux sur lit mineur	2533	157 520 €	3043	238 190 €	2672	228 990 €	1882	191 050 €	2449	182 880 €	2216	182 790 €	14795	1 181 420 €
Restauration de rang 0	1580	74 040 €	710	35 360 €					835	27 690 €	813	30 900 €	3938	167 990 €
Rehaussement du lit : Rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein									282	20 100 €			282	20 100 €
Remise du cours d'eau à ciel ouvert	147	11 760 €							152	9 120 €			299	20 880 €
Renaturation : Réactivation	806	71 720 €	2333	202 830 €	2672	228 990 €	1882	191 050 €	1180	125 970 €	1403	151 890 €	10276	972 450 €
Travaux sur de petits ouvrages de franchissement	3	35 000 €	8	64 000 €	10	80 000 €	6	115 000 €	6	50 000 €	5	54 000 €	38	398 000 €
Ajout d'un ouvrage	3	35 000 €	7	56 000 €	10	80 000 €	5	75 000 €	2	30 000 €	2	30 000 €	29	306 000 €
Micro-seuils successifs			1	8 000 €					3	15 000 €	3	24 000 €	7	47 000 €
Remplacement par ouvrage autre que pont cadre									1	5 000 €			1	5 000 €
Rampe en enrochement (MO56)							1	40 000 €					1	40 000 €
Travaux sur ouvrages hydrauliques									1	33 180 €			1	33 180 €
Suppression d'un étang sur cours									1	33 180 €			1	33 180 €
Travaux de plantation de berge	588	6 468 €	1587	17 457 €	2250	24 750 €	1148	12 628 €	661	7 271 €	895	9 845 €	7129	78 419 €
Travaux de plantation de berge	588	6 468 €	1587	17 457 €	2250	24 750 €	1148	12 628 €	661	7 271 €	895	9 845 €	7129	78 419 €
Travaux sur berge	1148	4 592 €	1747	6 988 €	5344	21 376 €	657	2 628 €	776	3 104 €	2307	9 228 €	11979	47 916 €
Travaux sur berge : Installation de clôture	1148	4 592 €	1747	6 988 €	5344	21 376 €	657	2 628 €	776	3 104 €	2307	9 228 €	11979	47 916 €
Action sur le lit majeur - Zone humide	1,32487	23 360 €	0,1058	20 000 €	0,29804	20 000 €	2,12	23 180 €	1,98809	34 840 €	0,12847	1 300 €	5,9652512	122 680 €
Mise en défens	1,32	23 360 €							1,65	31 440 €			2,97	54 800 €
Effacement de plan d'eau			0,1058	20 000 €	0,29804	20 000 €	2,12	23 180 €					2,523818	63 180 €
Deblaiement									0,34	3 400 €	0,13	1 300 €	0,47	4 700 €
Aménagement de bassin versant - RHA	3	15 000 €			1	5 000 €	2	10 000 €	5	25 000 €	3	15 000 €	12	70 000 €
Intervention sur drain souterrain					1	5 000 €			2	10 000 €	2	10 000 €	5	25 000 €
Intervention sur drain souterrain (MO56)							1	5 000 €						
Intervention sur rigole et fossé	3	15 000 €							3	15 000 €	1	5 000 €	7	35 000 €
Intervention sur rigole et fossé (MO56)							1	5 000 €						
Travaux	4 280	246 740 €	6 389	351 435 €	10 280	383 716 €	3 700	358 086 €	3 904	341 075 €	5 429	275 763 €	33 981	1 956 815 €

Le montant, pour l'ensemble des travaux relatifs aux cours d'eau et zones humides du bassin du Guidecourt, est estimé à **1 956 815 € TTC**

Publié le



A ce budget des travaux cours d'eau et zones humides, s'ajoute le budget de l'animation et celui des dispositifs de suivi :

[illegible][illegible]

Le **budget total** pour le programme du Bassin Versant des Arches s'élève

alors à **2 185 280 €uros TTC** :

Bassin des Arches								
Sous-type action	Coûts	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Coût total (€TTC)
Budget total travaux	€TTC	295 956	292 855	309 078	230 357	339 329	327 205	1 794 780
Budget suivi/évaluation	€TTC	4 166	4 167	4 167	4 167	4 167	9 666	30 500
Budget animation	€TTC	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	360 000
Budget total PA	€TTC	360 122	357 022	373 245	294 524	403 496	396 871	2 185 280

Le **budget total** pour le programme du Bassin Versant du Guidecourt s'élève alors à **2 345 815 €uros TTC** :

Bassin du Guidecourt								
Sous-type action	Coûts	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Coût total (€TTC)
Budget total travaux	€TTC	246 740	351 435	383 716	358 086	341 075	275 763	1 956 815
Budget suivi/évaluation	€TTC	8 500	3 000	3 000	3 000	3 000	8 500	29 000
Budget animation	€TTC	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	360 000
Budget total PA	€TTC	315 240	414 435	446 716	421 086	404 075	344 263	2 345 815

Financement prévisionnel pour la masse d'eau des Arches :

	Total		AELB		CRB		CD56		SMGBO	
	Unite	Cout (TTC)	Taux	Cout	Taux	Cout	Taux	Cout	Taux	Cout
Preparation	26	31 200 €	50%	15 600 €	10%	3 120 €	20%	6 240 €	20%	6 240 €
Diagnostic "flash" de la biodiversité préalable aux travaux	26	31 200 €	50%	15 600 €	10%	3 120 €	20%	6 240 €	20%	6 240 €
Travaux sur lit mineur	13764	1 011 430 €	50%	505 715 €	10%	101 143 €	20%	202 286 €	20%	202 286 €
Restauration de rang 0	5085	213 600 €	50%	106 800 €	10%	21 360 €	20%	42 720 €	20%	42 720 €
Rehaussement du lit : Rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	2572	188 420 €	50%	94 210 €	10%	18 842 €	20%	37 684 €	20%	37 684 €
Rehaussement du lit : Rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	125	10 000 €								
Renaturation : Création de méandre	278	16 680 €	50%	8 340 €	10%	1 668 €	20%	3 336 €	20%	3 336 €
Renaturation : Réactivation	5704	582 730 €	50%	291 365 €	10%	58 273 €	20%	116 546 €	20%	116 546 €
Travaux sur de petits ouvrages de franchissement	31	221 000 €	50%	110 500 €	10%	22 100 €	20%	44 200 €	20%	44 200 €
Ajout d'un ouvrage	15	190 000 €	50%	95 000 €	10%	19 000 €	20%	38 000 €	20%	38 000 €
Micro-seuils successifs	15	26 000 €	50%	13 000 €	10%	2 600 €	20%	5 200 €	20%	5 200 €
Remplacement par ouvrage autre que pont cadre	1	5 000 €	50%	2 500 €	10%	500 €	20%	1 000 €	20%	1 000 €
Travaux sur ouvrages hydrauliques	6	192 720 €	50%	96 360 €	10%	19 272 €	20%	38 544 €	20%	38 544 €
Suppression de vannage	1	30 000 €	50%	15 000 €	10%	3 000 €	20%	6 000 €	20%	6 000 €
Suppression d'un étang sur cours	5	162 720 €	50%	81 360 €	10%	16 272 €	20%	32 544 €	20%	32 544 €
Travaux de plantation de berge	5834	64 174 €	50%	32 087 €	10%	6 417 €	20%	12 835 €	20%	12 835 €
Travaux de plantation de berge	5834	64 174 €	50%	32 087 €	10%	6 417 €	20%	12 835 €	20%	12 835 €
Travaux sur berge	5204	20 816 €	50%	10 408 €	0%	0 €	20%	4 163 €	30%	6 245 €
Travaux sur berge : Installation de clôture	5204	20 816 €	50%	10 408 €	0%	0 €	20%	4 163 €	30%	6 245 €
Action sur le lit majeur - Zone humide	8,75	123 440 €	50%	61 720 €	10%	12 344 €	20%	24 688 €	20%	24 688 €
Mise en defens	8,55	103 440 €	50%	51 720 €	10%	10 344 €	20%	20 688 €	20%	20 688 €
Effacement de plan d'eau	0,21	20 000 €	50%	10 000 €	10%	2 000 €	20%	4 000 €	20%	4 000 €
Aménagement de bassin versant - RHA	26	130 000 €	50%	65 000 €	10%	13 000 €	20%	26 000 €	20%	26 000 €
Intervention sur drain souterrain	17	85 000 €	50%	42 500 €	10%	8 500 €	20%	17 000 €	20%	17 000 €
Intervention sur rigole et fossé	9	45 000 €	50%	22 500 €	10%	4 500 €	20%	9 000 €	20%	9 000 €
Aménagement de bassin versant - Agricole	4	-								
Accompagnement individuel	4	-								
Aménagement de bassin versant - Bocage	14934	-								
Création de haie à plat	12226	-								
Création de haie sur talus	2708	-								
Travaux	19065,75	1 794 780 €		897 390 €		177 396 €		358 956 €		361 038 €
Suivis	3	30 500 €	50%	15 250 €	0%	0 €	20%	6 100 €	30%	9 150 €
Animation	6	360 000 €	60%	216 000 €	20%	72 000 €	0%	0 €	20%	72 000 €
Total général	19074,7542	2 185 280 €		1 128 640 €		249 396 €		365 056 €		442 188 €

La part d'autofinancement du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust pour ce programme de travaux pour la masse d'eau des Arches, sur la période 2026-2031, est estimé à **442 188 €uros TTC**.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 056-200026243-20260211-2026_02_02-DE

Financement prévisionnel pour la masse d'eau du Guidécourt :

	Total		AELB		CRB		CD56		SMGBO	
	Unite	Cout (TTC)	Taux	Cout	Taux	Cout	Taux	Cout	Taux	Cout
Preparation	21	25 200 €	50%	12 600 €	10%	2 520 €	20%	5 040 €	20%	5 040 €
Diagnostic "flash" de la biodiversité préalable aux travaux	21	25 200 €	50%	12 600 €	10%	2 520 €	20%	5 040 €	20%	5 040 €
Travaux sur lit mineur	14795	1 181 420 €	50%	590 710 €	10%	118 142 €	20%	236 284 €	20%	236 284 €
Restauration de rang 0	3938	167 990 €	50%	83 995 €	10%	16 799 €	20%	33 598 €	20%	33 598 €
Rehaussement du lit : Rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	282	20 100 €	50%	10 050 €	10%	2 010 €	20%	4 020 €	20%	4 020 €
Remise du cours d'eau à ciel ouvert	299	20 880 €	50%	10 440 €	10%	2 088 €	20%	4 176 €	20%	4 176 €
Renaturation : Reactivation	10276	972 450 €	50%	486 225 €	10%	97 245 €	20%	194 490 €	20%	194 490 €
Travaux sur de petits ouvrages de franchissement	38	398 000 €	50%	199 000 €	10%	39 800 €	20%	79 600 €	20%	79 600 €
Ajout d'un ouvrage	29	305 000 €	50%	153 000 €	10%	30 600 €	20%	61 200 €	20%	61 200 €
Micros-seuils successifs	7	47 000 €	50%	23 500 €	10%	4 700 €	20%	9 400 €	20%	9 400 €
Remplacement par ouvrage autre que pont cadre	1	5 000 €	50%	2 500 €	10%	500 €	20%	1 000 €	20%	1 000 €
Rampe en enrochement (MO56)	1	40 000 €	50%	20 000 €	10%	4 000 €	40%	16 000 €	0%	0 €
Travaux sur ouvrages hydrauliques	1	33 180 €	50%	16 590 €	10%	3 318 €	20%	6 636 €	20%	6 636 €
Suppression d'un etang sur cours	1	33 180 €	50%	16 590 €	10%	3 318 €	20%	6 636 €	20%	6 636 €
Travaux de plantation de berge	7129	78 419 €	50%	39 210 €	10%	7 842 €	20%	15 684 €	20%	15 684 €
Travaux de plantation de berge	7129	78 419 €	50%	39 210 €	10%	7 842 €	20%	15 684 €	20%	15 684 €
Travaux sur berge	11979	47 916 €	50%	23 958 €	0%	0 €	20%	9 583 €	30%	14 375 €
Travaux sur berge : Installation de cloture	11979	47 916 €	50%	23 958 €	0%	0 €	20%	9 583 €	30%	14 375 €
Action sur le lit majeur - Zone humide	5,96	122 680 €	50%	61 340 €	10%	12 268 €	20%	24 536 €	20%	24 536 €
Mise en defens	2,97	54 800 €	50%	27 400 €	10%	5 480 €	20%	10 960 €	20%	10 960 €
Effacement de plan d'eau	2,53	63 180 €	50%	31 590 €	10%	6 318 €	20%	12 636 €	20%	12 636 €
Deblaiement	0,47	4 700 €	50%	2 350 €	10%	470 €	20%	940 €	20%	940 €
Aménagement de bassin versant - RHA	14	70 000 €	50%	35 000 €	10%	7 000 €	20%	16 000 €	20%	12 000 €
Intervention sur drain souterrain	5	25 000 €	50%	12 500 €	10%	2 500 €	20%	5 000 €	20%	5 000 €
Intervention sur drain souterrain (MO56)	1	5 000 €	50%	2 500 €	10%	500 €	40%	2 000 €	0%	0 €
Intervention sur rigole et fossé	7	35 000 €	50%	17 500 €	10%	3 500 €	20%	7 000 €	20%	7 000 €
Intervention sur rigole et fossé (MO56)	1	5 000 €	50%	2 500 €	10%	500 €	40%	2 000 €	0%	0 €
Aménagement de bassin versant - Bocage	9102	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Création de haie sur talus	2822	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Creation de haie a plat	6280	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Travaux	26853,96	1 956 815 €	-	978 408 €	-	190 890 €	-	393 363 €	-	394 155 €
Suivis	2	29 000 €	50%	14 500 €	0%	0 €	20%	5 800 €	30%	8 700 €
Animation	6	360 000 €	60%	216 000 €	20%	72 000 €	0%	0 €	20%	72 000 €
Total général	26861,96	2 345 815 €	-	1 208 908 €	-	262 890 €	-	399 163 €	-	474 855 €

La part d'autofinancement du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust pour ce programme de travaux pour la masse d'eau du Guidécourt, sur la période 2026-2031, est estimé à **474 855 euros TTC**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.5211-1, L.2121-17, L.5711-1 et suivants, et L.5721-2

VU l'arrêté inter-préfectoral du 11 janvier 2019 relatif à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

VU la délibération n°2024-12/03 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust approuvant l'Accord de Territoire 2025-2030 du Grand Bassin de l'Oust, sa stratégie territoriale et sa feuille de route pour la période 2025-2027

VU le Comité de Pilotage du 29 avril 2025 concernant la programmation 2026-2031 sur les masses d'eau des Arches et du Guidécourt

VU le Comité de Pilotage du 18 novembre 2025 concernant la programmation 2026 de l'Accord de territoire du Grand Bassin de l'Oust

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **Votants : 29**
- **Pour : 29**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Suffrages exprimés : 29**
- **Majorité absolue : 15**

➤ Compte tenu de ces éléments

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la programmation pluriannuelle des actions sur les masses d'eau des Arches et du Guidécourt sur la période 2026-2031
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de déclaration loi sur l'eau et de demande de Déclaration d'Intérêt Général auprès des services de l'Etat

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire et signer tout document s'y afférant

5) CTMA AFF 3E Contrat Le Combs – Programme d'actions

Annexe : sans objet

La présente délibération a pour objet de valider la programmation pluriannuelle des actions de restauration des milieux humides et aquatiques sur la masse d'eau du Combs sur la période 2026-2031.

Rapport de Monsieur Jean-Charles SENTIER, Vice-président

En 2023, le Syndicat Mixte du Grand bassin de l'Oust a décidé d'engager une étude préalable à la définition d'un programme de restauration des milieux aquatiques et humides sur la masse d'eau du Combs, afin de respecter l'objectif d'atteinte du bon état écologique fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE 2000) sur ce territoire en 2027. Actuellement, la masse d'eau du Combs est en état écologique moyen.

L'étude s'est déroulée en 4 étapes : état des lieux/diagnostic (étape 1), enjeux/objectifs/stratégie (étape 2), schéma directeur/programme d'actions (étape 3). La dernière étape concerne la phase d'instruction réglementaire. La mise en œuvre des travaux est prévue à partir de 2026. Les 3 étapes de l'étude ont toutes été présentées en Comités Techniques puis validées en Comité de Pilotage. Le dernier Comité de Pilotage de validation du programme d'actions faisant l'objet de cette délibération s'est tenu le 29 avril 2025 à La Chapelle-Bouëxic.

Ce programme d'actions se compose de projets de renaturation et restauration de cours d'eau et zones humides ambitieux, répartis sur 6 ans, visant la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux et ainsi répondre aux enjeux identifiés sur la masse d'eau : quantité et qualité de la ressource en eau, biodiversité et sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Travaux cours d'eau et zones humides du programme :

Ce programme est réparti sur 6 années :

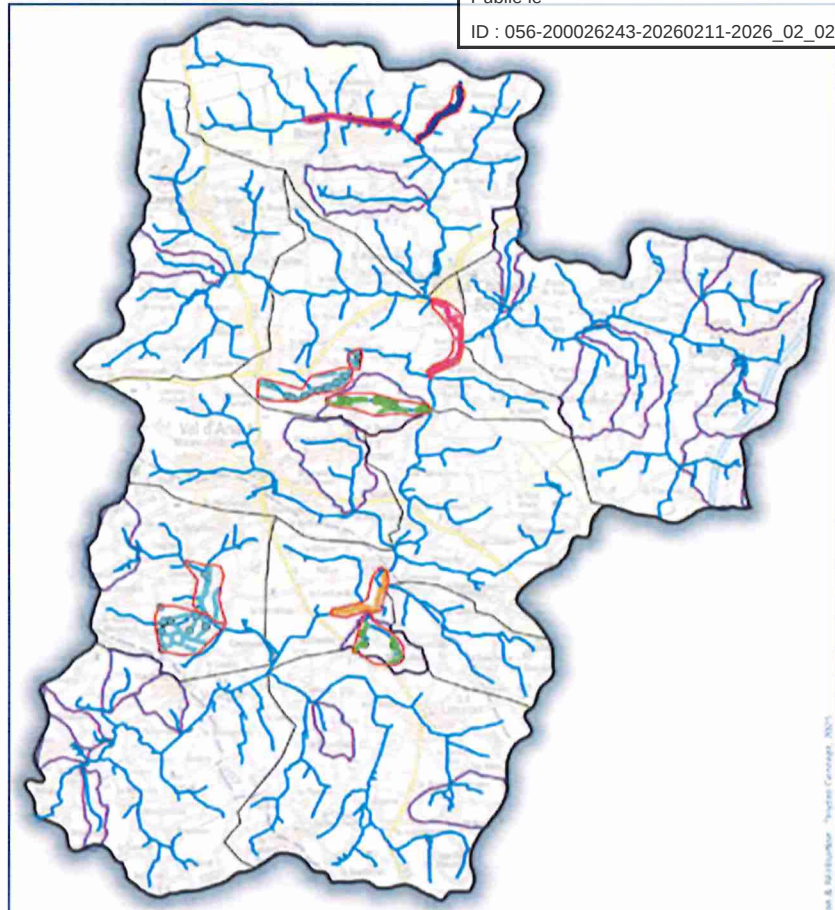
Sous-type action	Unité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Quantité Total	Coût TOTAL (TTC)
PREPARATION DES TRAVAUX									
Diagnostic "flash" de la biodiversité	Unité	3	4	3	3	3	4	20	24 000 €
TRAVAUX SUR LE LIT MINEUR									
Diversification du lit - Risberme	ml	0	0	785	0	467	0	1 252	96 146 €
Remise à ciel ouvert	ml	0	0	38	0	0	0	38	4 575 €
Reméandrage	ml	335	787	342	0	0	1 490	2 954	280 492 €
Remise dans le talweg	ml	1 874	1 932	533	2 163	1 595	349	8 446	966 398 €
Restauration de rang 0	ml	116	0	0	0	0	0	116	5 389 €
TOTAL	ml	2 325	2 719	1 698	2 163	2 062	1 839	12 806	1 353 000 €
TRAVAUX SUR LES BERGES									
Travaux de clôture - Installation	ml	3 461	4 784	0	3 450	2 425	2 021	16 141	64 564 €
TOTAL	ml	3 461	4 784	0	3 450	2 425	2 021	16 141	64 564 €
TRAVAUX SUR LA CONTINUITE									
Aménagement d'un dispositif de franchissement piscicole - Rampe d'enrochement	Unité	0	0	0	0	2	0	2	16 000 €
Ajout d'un ouvrage - Buse	Unité	3	0	5	0	6	4	18	108 000 €
Ajout d'un ouvrage - Passerelle	Unité	6	6	1	13	0	0	26	187 000 €
Remplacement ou recalage d'un ouvrage - Remplacement	Unité	1	0	0	0	0	0	1	5 000 €
TOTAL	Unité	10	6	6	13	8	4	47	316 000 €
TRAVAUX SUR LE LIT MAJEUR									
Restauration de zone humide - Actions sur le sol	m²	0	0	33 229	0	0	0	33 229	Financement hors AT Combs
Restauration de zone humide - Suppression de plan d'eau déconnecté	m²	0	1 871	0	0	11 325	261	13 457	80 000 €
Restauration de zone humide - Mise en défens	m²	13 795	0	1 944	0	0	0	15 739	- €
SOUS TOTAL	m²	13 795	1 871	35 173	0	11 325	261	62 425	80 000 €
AMENAGEMENT DE BASSIN VERSANT									
Action sur le bocage - Création de haie à plat	ml	2 478	239	952	0	288	179	4 136	Financement hors AT Combs
Action sur le bocage - Création de haie sur talus	ml	7 615	158	2 827	0	281	2 278	13 159	
Action sur le bocage - Restauration de haie existante	ml	276	63	0	0	0	0	339	
SOUS TOTAL TOTAL	ml	10 369	460	3 779	0	569	2 457	17 634	
Travaux Réseau Hydraulique Annexe (RHA)	Unité	9	0	2	0	0	0	11	55 000 €
MONTANT ANNUEL / MONTANT TOTAL TRAVAUX		297 057 €	482 975 €	172 670 €	461 020 €	293 548 €	185 294 €	/	1 892 564 €

Le montant, pour l'ensemble des travaux relatifs aux cours d'eau et zones humides de la masse d'eau du Combs, est estimé à **1 892 564 €uros TTC**.

Secteurs d'intervention :

(par années)

Légende	
	Tête de bassin prioritaire
	Sous bassin
	Site Projet
	Réseau étudié
Année de programmation	
—	Année 1
—	Année 2
—	Année 3
—	Année 4
—	Année 5
—	Année 6



A ce budget des travaux cours d'eau et zones humides, s'ajoute le budget de l'animation et celui des dispositifs de suivi :

Sous-type action	Unité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Coût TOTAL (TTC)
ANIMATION et SUIVI du PROGRAMME								
Financement du poste de technicien	FORFAIT	1	1	1	1	1	1	375 000 €
Suivi du programme	FORFAIT	1	1	1	1	1	1	50 000 €

Budget total :

Le **budget total** pour ce programme s'élève alors à **2 317 564 €uros TTC** :

REPARTITION du BUDGET	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Coût TOTAL (TTC)
TRAVAUX : Montant annuel et total	297 057 €	482 975 €	172 670 €	461 020 €	293 548 €	185 294 €	1 892 564 €
INDICATEURS de SUIVI : Montant annuel et total	13 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	13 000 €	50 000 €
ANIMATION : Montant annuel et total	60 000 €	61 000 €	62 000 €	63 000 €	64 000 €	65 000 €	375 000 €
BUDGET ANNUEL / BUDGET TOTAL	370 057 €	549 975 €	240 670 €	530 020 €	363 548 €	263 294 €	2 317 564 €

Financement prévisionnel :

Coût global du programme (travaux, animation, suivi/évaluation)		Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		TOTAL	
		€TTC	%	€TTC	%	€TTC	%	€TTC	%	€TTC	%	€TTC	%	€TTC	%
Subventions	AELB	191 029 €	50%	281 087 €	50%	126 535 €	50%	271 310 €	50%	188 174 €	50%	138 147 €	50%	1 196 282 €	50%
	CRB	12 000 €	5%	12 200 €	3%	12 400 €	5%	12 600 €	3%	12 800 €	5%	13 000 €	5%	75 000 €	5%
	CD35	93 017 €	25%	146 693 €	27%	53 601 €	25%	140 106 €	27%	89 864 €	25%	59 488 €	25%	582 769 €	25%
Autofinancement	SMGBO	74 011 €	20%	109 995 €	20%	48 134 €	20%	106 004 €	20%	72 710 €	20%	52 659 €	20%	463 513 €	20%
TOTAL		370 057 €	100%	549 975 €	100%	240 670 €	100%	530 020 €	100%	363 548 €	100%	263 294 €	100%	2 317 564 €	100%

La part d'autofinancement du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust pour le programme de travaux sur la masse d'eau du Combs, sur la période 2026-2031, est estimé à **463 564**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.5211-1, L.2121-17, L.5711-1 et suivants, et L.5721-2

VU l'arrêté inter-préfectoral du 11 janvier 2019 relatif à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

VU la délibération n°2024-12/03 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust approuvant l'Accord de Territoire 2025-2030 du Grand Bassin de l'Oust, sa stratégie territoriale et sa feuille de route pour la période 2025-2027

VU le Comité de Pilotage du 29 avril 2025 concernant la programmation 2026-2031 sur la masse d'eau du Combs

VU le Comité de Pilotage du 18 novembre 2025 concernant la programmation 2026 de l'Accord de territoire du Grand Bassin de l'Oust

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **Votants** : 29
- **Pour** : 29
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 29
- **Majorité absolue** : 15

➤ Compte tenu de ces éléments

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la programmation pluriannuelle des actions sur les masses d'eau du Combs sur la période 2026-2031
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de déclaration loi sur l'eau et de demande de Déclaration d'Intérêt Général auprès des services de l'Etat
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération et signer tout document s'y afférant

6) Breizh Bocage – Travaux et animation 2026

Annexe : sans objet

La présente délibération a pour objet d'approuver le programme d'actions Breizh Bocage pour l'année 2026 et de demander les subventions afférentes.

Rapport de Monsieur Christophe DANILO, Vice-président

Depuis sa création, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust est partie prenante des actions de restauration du bocage notamment par le biais du programme Breizh Bocage. Les haies bocagères contribuent notamment à l'amélioration de la qualité de l'eau, l'atténuation du changement climatique (stockage carbone, régulation du cycle de l'eau, ...) et ont un rôle majeur pour l'adaptation à ces changements (ombre pour les cultures et les animaux, îlots de fraîcheurs, ...).

Le programme Breizh Bocage vise donc une amélioration qualitative et quantitative du bocage.

L'année 2023 a été consacrée à la définition d'une nouvelle feuille de route stratégique à l'échelle du territoire du Grand Bassin de l'Oust dans le cadre de la nouvelle programmation Breizh Bocage 2023-2027.

La feuille de route stratégique du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a été validée en Comité de Pilotage le 8 juin 2023 puis en Comité Syndical le 5 juillet 2023.

Les actions prévues dans le cadre de la feuille de route stratégique en 2026 sur le territoire du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust concerne notamment :

- Les démarches préalables (diagnostics d'exploitation), accompagnement des travaux

- La protection et la gestion du bocage existant (MAEC, plan de gestion durable des haies...)
- La communication et l'appropriation (sensibilisation, formation...)
- La mise en œuvre des travaux issus des diagnostics d'exploitations :
 - o Création et ensemencement de talus et billons
 - o Travaux de préparation du sol
 - o Fourniture et mise en place des plants, paillage et protections gibiers
 - o Travaux de dégagement des plants

Pour l'hiver 2025-2026, les travaux concernent un linéaire d'environ 28,5 kilomètres.
Ce programme est co-financé par l'Europe (FEADER), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et les départements du Morbihan, d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor.
Il fait l'objet de 2 appels à projet ; l'un concernant le volet travaux (incluant le temps agent consacré aux travaux) et un autre concernant le volet animation.

Plan de financement – Volet travaux

Plan de Financement Prévisionnel Travaux					
Dépenses	Montants		Recettes	Montants	%
Charges affectées au projet	320 619,97 €		Subventions publiques	208 402,98 €	65,00%
Dépenses de personnel liées aux travaux	85 777,68 €		Breizh bocage (FEADER/AELB/CRB/CD56)	208 402,98 €	65,00%
Travaux de plantation	234 842,29 €				
			Autofinancement SMGBO	112 216,99 €	35,00%
COÛT TOTAL DÉPENSES	320 619,97 €		COÛT TOTAL RECETTES	320 619,97 €	100,00%

Plan de financement – Volet animation

Plan de Financement Prévisionnel					
Animation					
Dépenses	Montants		Recettes	Montants	%
Charges affectées au projet	23 884,00 €		Subventions publiques	11 942,00 €	50,00%
Dépenses de personnel - Animation	23 884,00 €		Breizh bocage (FEADER/AELB/CRB/CD56)	11 942,00 €	50,00%
			Autofinancement SMGBO	11 942,00 €	50,00%
COÛT TOTAL DÉPENSES	23 884,00 €		COÛT TOTAL RECETTES	23 884,00 €	100,00%

En cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, le reste à charge supplémentaire sera couvert par une augmentation de la part d'autofinancement du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.5211-1, L.2121-17, L.5711-1 et suivants, et L.5721-2

VU l'arrêté inter-préfectoral du 11 janvier 2019 relatif à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

VU la délibération n°2023-07/04 du Comité Syndical en date du mercredi 5 juillet 2023 approuvant la stratégie Bocage du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

VU l'arrêté du Président du Conseil Régional de Bretagne du 16 octobre 2023 lançant l'appel à projet n°1 Breizh Bocage – Programmation 2023-2027

VU la délibération n°2024-12/03 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust approuvant l'Accord de Territoire 2025-2030 du Grand Bassin de l'Oust, sa stratégie territoriale et sa feuille de route pour

Madame Christiane JOUBIOUX pose différentes questions. Qu'en est-il de la valorisation du bocage ? Quel accompagnement sur ce sujet est proposé aux agriculteurs par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust ?

Monsieur Fabrice CARO répond que le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust :

- Organise tous les ans le concours agroforesterie ;
- Accompagne les agriculteurs sur la démarche « Label Haies » ;
- Accompagne l'entreprise Yves Rocher engagé sur ce label.

mais il n'y a pas d'accompagnement individuel à l'entretien et la valorisation.

Monsieur Bertrand PAUMIER remarque que de la technique de la haie sur talus n'est pas toujours optimale pour toutes les situations et vis-à-vis des conditions météo.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **Votants : 30**
- **Pour : 30**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Suffrages exprimés : 30**
- **Majorité absolue : 15**

➤ Compte tenu de ces éléments

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les actions du programme Breizh Bocage pour l'année 2026
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions idoines
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération et signer tout document s'y afférant

7) Exercice 2026 : Ligne de trésorerie

La présente délibération a pour objet la contractualisation d'une ligne de trésorerie d'1,5 M€ auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour l'année 2026.

Rapport de Monsieur Pierrick FEUTELAIS, Vice-président

Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et en particulier éviter tout risque de rupture de paiement en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes mais aussi de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a réalisé une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € d'une durée d'un an à compter du 15 janvier 2026.

Les crédits de trésorerie sont donc destinés à permettre aux ordonnateurs, tel que le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, une meilleure maîtrise de leurs flux et un assouplissement des rythmes de paiements. En aucun cas, ils n'ont vocation à financer de l'investissement et les recettes générées par ces emprunts ne sont pas budgétaires.

Modalités de consultation et analyse des offres :

- 4 établissements bancaires ont été consultés par lettre de consultation transmise par messagerie électronique le 18 novembre 2025

- 3 établissements bancaires ont remis une offre de prêt dans le délai imparti (25 novembre 2025)

Critères d'analyse des offres :

- Conditions économiques et financières : 60%
- Valeur technique : 40%

Au regard de l'analyse des offres reçues, l'offre du Crédit Agricole du Morbihan est la plus performante.

Il est proposé, pour la mise en place d'une ligne de trésorerie 2026, de retenir l'offre Crédit Agricole du Morbihan aux conditions suivantes :

- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : Euribor 3 mois moyenné + 0.69%
- Base de calcul : exacte/360
- Demande de tirage : Montant minimum de 15 000 € ; tirage en jour J avant 11 H 00 et J+1 après 11 H 00
- Paiement des intérêts : chaque mois par débit d'office
- Frais de dossier : 900 €
- Commission de non utilisation : 0%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le référentiel budgétaire et comptable M57

VU l'arrêté inter-préfectoral du 11 janvier 2019 relatif à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie de 1,5 M€ euros pour l'optimisation de la gestion de la trésorerie du budget principal

CONSIDERANT l'offre de la Crédit Agricole du Morbihan du 24 novembre 2025 après mise en concurrence d'établissements bancaires

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Syndical 26 novembre 2025

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **Votants : 30**
- **Pour : 30**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Suffrages exprimés : 30**
- **Majorité absolue : 15**

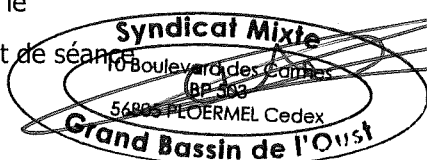
➤ Compte tenu de ces éléments

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à contractualiser une ligne de trésorerie de 1 500 000 € euros auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour l'année 2026 aux conditions ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération et signer tout document s'y afférant
- **PREND ACTE** du rapport d'activités NATURA 2000 pour l'année 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

A Ploërmel, le

Le Président de séance



Le Secrétaire de séance